

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un bail dérogatoire avec la société NGE INFRANET pour la location de l'immeuble situé 47 rue Jean Lépine à Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2023-CC-081 en date du 13 avril 2023 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant que Hautes Terres Communauté dispose d'un ensemble immobilier situé 47 Rue Jean Lépine à Massiac. Ce lieu comporte des locaux d'activités et tertiaires ;

Considérant que Hautes Terres Communauté décide de louer un de ces locaux à la Société NGE INFRANET dans le cadre de ses activités d'étude, conception, réalisation de toute création ou tout développement de réseaux et télécommunications ;

Considérant qu'il convient donc de conclure avec l'occupant un bail dérogatoire pour les espaces occupés ;

Considérant que la présente convention porte sur le domaine privé de Hautes Terres Communauté ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un bail dérogatoire avec la Société NGE INFRANET pour la location de l'immeuble situé 47 Rue Jean Lépine à Massiac (15 500) ;

Article 2 : De fixer le loyer à 900 euros HT par mois (hors charges) ;

Article 3 : De consentir la location à compter du 1^{er} avril 2024 pour une durée de 24 mois renouvelable pour une durée de 12 mois ;

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 5 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,

Didier ACHALME

